

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS1097

présenté par

M. Odoul, M. Bentz, Mme Dogor-Such, Mme Pollet, Mme Hamelet, Mme Ranc et Mme Loir

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« gravement le discernement »

les mots :

« le jugement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « gravement » apparaît ici trop imprécis. Une santé mentale déficiente altère le jugement, l'humeur et le comportement. Il convient ainsi de parler de « jugement » altéré.